

Mairie de Verdun
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du lundi 08 Octobre 2018 à 18h00

Présents : MM. Jean-Claude KEFF, Jean-Pierre DOUMENS, Bernard GAYA, , René RAUZY ; Mmes Véronique CAMILLERIE, Stéphanie BARATA, Danièle PAPY.

Excusés : Corinne COURATIER, Alain MIQUEL, Maurice CHAUVEAU, Daniel LARDEAU.

ORDRE DU JOUR:

Décision modificative n° 1

Il a été nécessaire de virer une somme de 3000 € du compte 022 (Dépenses imprévues) vers le compte 65548 (Autres contributions) sans effet sur le budget. Adoptée à l'unanimité.

Nouvelle déléguée du CNAS

Mme Corinne COURATIER était en tant qu'élue municipale déléguée de la commune de VERDUN auprès du CNAS.

Ayant démissionné du Conseil Municipal elle est remplacée par Mme Danièle PAPY qui a bien voulu accepter ce poste de déléguée.

Modification des surfaces et des prix des concessions du cimetière

Les nouvelles normes des tombes prévoient la confection d'une cuve étanche qui nécessite une plus grande emprise au sol pour une concession. Le Conseil, à l'unanimité, a donc modifié les surfaces et les tarifs à partir du 1^{er} Janvier 2019. Les tarifs applicables à partir de cette date seront :

- 1 place 250 € pour 2,50 m²
- 2 places 300 € pour 4 m²
- 3 ou 4 places 400 € pour 6 m²

Informations sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.(PLUI)

La loi NOTRE prévoit la mise en place de ce plan au niveau de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège.

Au cours d'une réunion de cette instance au mois de Décembre son étude et sa mise en place sur les communes seront validées. Il deviendra la référence pour l'urbanisme futur en se substituant aux PLU communaux. Le Conseil Municipal de VERDUN aura à faire des propositions pour ce qui concerne le territoire communal. Le traitement des demandes de travaux ou de permis de construire passera toujours par la mairie

Rénovation abside Nord de l'église.

Après consultation de 6 architectes du Patrimoine, l'offre de M. Robert COLS a retenu notre attention. Elle s'inscrit dans une enveloppe de 90 000 € HT. Ces travaux sont largement subventionnés par la DRAC, l'Etat, la Région OCCITANIE et le Conseil Départemental. Les travaux devraient débuter, en principe, au mois d'Avril 2019.

TNT

A compter du 06 Novembre 2018 les fréquences vont changer. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Les habitants seront avisés par une information de la mairie.

Fin de séance